

trop fière pour dissimuler un outrage, elle est prête à le punir si ses réclamations paisibles demeuraient sans effet. »

Cette lettre est signée par Roland, Monge, Clavière, Lebrun, Pache et Garat.

M^{me} Roland dit dans ses Mémoires à ce sujet : « Je m'amusai de la singularité des rapprochements. C'était en écrivant au Pape pour réclamer les artistes français emprisonnés à Rome. Une lettre au Pape au nom du Conseil exécutif de France, tracée secrètement par une femme dans l'austère cabinet qu'il plaisait à Marat d'appeler un boudoir me parut chose si plaisante que je ris beaucoup après l'avoir faite. »

Lebrun-Tondu, ministre des Affaires étrangères, écrit sur le même sujet au cardinal Zelada :

« Je conçois que tourmenté par la crainte que les peuples, que vous tenez asservis sous le joug de la superstition, de l'ignorance et du fanatisme, ne soient tentés de faire l'essai des douceurs de la liberté, il entre dans vos principes d'anéantir tous ceux qui ont le courage de détester les despotes et le despotisme, mais cette morale des tyrans ne peut jamais être celle d'un peuple libre. »

Il exige donc la liberté immédiate de Rater et de Chinard, il veut pour eux une indemnité, « ou les ordres les plus rigoureux seront donnés pour que la République se fasse justice à elle-même en déployant la force des armes et en portant le fer et la flamme dans une terre où les hommes ne reçoivent depuis trop longtemps que des outrages. »

Le 12 décembre 1792, Bernard reçoit la lettre adressée au prince-évêque de Rome rédigée par M^{me} Roland, signée par les membres du Directoire exécutif provisoire, et la dépêche envoyée par le ministre Lebrun au cardinal Zelada.